



# **Groupe technique**

## **"Monitoring des capacités de privation de liberté"**

**Rapport relatif au relevé des données  
2016**

**Juillet 2017**

## Résumé

Le présent rapport a été établi sur mandat de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police. La mission du groupe technique était libellée comme suit :

Le monitoring fournit dans les domaines de l'exécution des sanctions (détention préventive et détention pour des motifs de sûreté, exécution des peines et des mesures) et de la détention administrative relevant du droit des étrangers des renseignements différenciés concernant :

- *l'offre existante en places de détention et leur utilisation, occupation,*
- *sur la base des évaluations des autorités de placement, les besoins en places*
- *ainsi que la planification future et les projets existants.*

En ce qui concerne les conclusions ci-dessous, le groupe technique signale qu'elles ne sont valables que dans la mesure où les projets planifiés dans le cadre de l'exécution des sanctions (annexe [7.4](#)) seront effectivement réalisés.

Un rapport complémentaire concernant les besoins en places dans l'exécution des mesures suivra.

## Conclusions

### **Prisons régionales et de district [détention préventive et détention pour des motifs de sûreté] (hommes)**

À condition que les places planifiées soient effectivement réalisées, il n'y a aucun besoin d'action, dans aucun des trois concordats.

### **Exécution des peines en milieu ouvert (hommes)**

À condition que les places planifiées soient effectivement réalisées, il n'y a aucun besoin d'action, dans aucun des trois concordats.

### **Exécution des peines en milieu fermé (hommes)**

**CHNO-C** : Il est recommandé de coordonner la réalisation des 35 places manquantes avec le Concordat de la Suisse orientale.

**CHO** : Il n'y a pas de besoin d'action, à condition que les places planifiées soient réalisées.

**Concordat latin** : la création rapide de 700 places (chiffre arrondi) est nécessaire.

### **Exécution des mesures selon l'art. 59 CP en psychiatrie forensique**

Un rapport complémentaire sera établi à ce sujet.

### **Exécution des mesures selon l'art. 59 CP dans le cadre de l'exécution judiciaire (hommes)**

**CHNO-C et CHO** : Il n'y a pas de besoin d'action, à condition que les places planifiées soient réalisées.

**Concordat latin** : Pour les places d'exécution en milieu fermé, aucune action n'est requise. Il y a cependant un besoin en places d'exécution en milieu ouvert. Les places en milieu ouvert sont importantes pour pouvoir mettre en œuvre les paliers de progression pendant l'exécution stationnaire également. De telles structures font défaut dans le Concordat latin.

### **Exécution des mesures selon l'art. 64 CP (internement / hommes)**

Pour l'heure, l'exécution des sanctions ne requiert pas d'action en matière de besoins en places pour l'exécution des mesures selon l'art. 64 CP. Étant donné que 40% des personnes font l'objet d'un diagnostic psychiatrique, il est renvoyé au rapport complémentaire.

### **Exécution des mesures selon les art. 59 et 64 CP en psychiatrie forensique (femmes)**

Un rapport complémentaire sera établi à ce sujet.

### **Privation de liberté et exécution de mesures (femmes) dans le cadre de l'exécution judiciaire**

Un nombre suffisant de places est disponible dans les prisons régionales et de district.

Pour l'exécution en milieu ouvert et fermé, 20 places fond défaut. Il est recommandé de les réaliser dans le cadre de la nouvelle construction à l'EP Hindelbank.

Aucune action n'est requise en matière d'*exécution des mesures selon l'art. 59 CP*.

Aucune action n'est requise en matière d'*exécution des mesures selon l'art. 64 CP (internement)*.

### **Détention administrative (détention relevant du droit des étrangers)**

Le groupe technique s'appuie pour son appréciation sur un besoin de 502 places, tel que documenté par les relevés des dernières années (SYMIC).

Les Services des migrations annonçaient un besoin de 568 places.

Le groupe technique n'est pas en mesure de formuler des pronostics concernant l'évolution dans le domaine de l'asile, ces pronostics dépendant de facteurs qui échappent à une prise d'influence.

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Mandat de la CCDJP .....</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>Procédure de relevé des données.....</b>	<b>2</b>
<b>2.1</b>	<b>Méthode.....</b>	<b>2</b>
<b>2.2</b>	<b>Procédure.....</b>	<b>2</b>
<b>2.3</b>	<b>Enseignements et procédure 2016.....</b>	<b>2</b>
<b>3.</b>	<b>Évolution de la population carcérale et de l'offre de places de détention 1988 - 2016.....</b>	<b>3</b>
<b>3.1</b>	<b>Taux des places de détention 1988 - 2016.....</b>	<b>3</b>
<b>3.2</b>	<b>Taux des places de détention en comparaison internationale .....</b>	<b>4</b>
<b>4.</b>	<b>Limite pratique d'occupation.....</b>	<b>4</b>
<b>5.</b>	<b>Résultats.....</b>	<b>5</b>
<b>5.1</b>	<b>Prisons .....</b>	<b>5</b>
5.1.1	CHNO-C et CHO .....	5
5.1.2	Concordat latin .....	6
<b>5.2</b>	<b>Exécution des peines en milieu ouvert.....</b>	<b>6</b>
5.2.1	CHNO-C et CHO .....	6
5.2.2	Concordat latin .....	6
5.2.3	Conclusion pour l'exécution des peines en milieu ouvert .....	6
<b>5.3</b>	<b>Exécution des peines en milieu fermé .....</b>	<b>7</b>
5.3.1	CHNO-C .....	7
5.3.2	CHO .....	7
5.3.3	Concordat latin .....	7
5.3.4	Conclusion exécution en milieu fermé.....	8
<b>5.4</b>	<b>Création de places de travail / d'exécution pour les détenus à capacité réduite.....</b>	<b>8</b>
<b>5.5</b>	<b>Exécution des mesures selon l'art. 59 CP .....</b>	<b>8</b>
5.5.1	Besoin en places dans les cliniques psychiatriques forensiques.....	8
5.5.2	Besoins en places exécution dans les établissements de détention .....	8
5.5.3	Conclusion pour l'exécution des mesures selon l'art. 59 CP, .....	9
<b>5.6</b>	<b>Exécution des mesures selon l'art. 64 CP (internement).....</b>	<b>9</b>
5.6.1	Conclusions art. 64 CP (internement) .....	10
<b>5.7</b>	<b>Exécutons par les femmes .....</b>	<b>10</b>
5.7.1	Exécution des peines en milieu fermé et ouvert .....	10
5.7.2	Exécution des mesures art. 54 CP .....	10
5.7.3	Exécution des mesures art. 64 CP (internement).....	10
5.7.4	Conclusions exécution des peines et des mesures femmes .....	10
<b>5.8</b>	<b>Mesures applicables aux jeunes adultes art. 61 .....</b>	<b>10</b>
<b>5.9</b>	<b>Détention administrative (détention relevant du droit des étrangers) .....</b>	<b>11</b>
5.9.1	Besoins en places .....	11
5.9.2	Conclusion détention administrative (détention relevant du droit des étrangers) .....	11
<b>6.</b>	<b>Recommandations .....</b>	<b>12</b>
<b>6.1</b>	<b>Prisons .....</b>	<b>12</b>
6.1.1	CHNO-C .....	12
6.1.2	CHO .....	12

6.1.3	Concordat latin .....	12
<b>6.2</b>	<b>Exécution des peines en milieu ouvert .....</b>	<b>12</b>
6.2.1	CHNO-C et CHO .....	12
6.2.2	Concordat latin .....	12
<b>6.3</b>	<b>Exécution des peines en milieu fermé .....</b>	<b>12</b>
6.3.1	CHNO-C .....	12
6.3.2	CHO .....	12
6.3.3	Concordat latin .....	12
<b>6.4</b>	<b>Exécution des mesures selon l'art. 59 CP .....</b>	<b>13</b>
6.4.1	Cliniques forensiques .....	13
6.4.2	Exécution dans les établissements de détention .....	13
<b>6.5</b>	<b>Exécution des mesures selon l'art. 64 CP (internement) .....</b>	<b>13</b>
<b>6.6</b>	<b>Exécutions par les femmes .....</b>	<b>13</b>
6.6.1	Exécution des peines en milieu fermé et ouvert .....	13
6.6.2	Exécution des mesures art. 54 CP .....	13
6.6.3	Exécution des mesures selon l'art. 61 CP et internement art. 64 .....	13
<b>6.7</b>	<b>Détention administrative (détention relevant du droit des étrangers) .....</b>	<b>13</b>
<b>6.8</b>	<b>Développement de standards d'exécution .....</b>	<b>13</b>
<b>7.</b>	<b>Annexe .....</b>	<b>14</b>
<b>7.1</b>	<b>Offre de places de détention pour l'exécution des sanctions (adultes) au 07.09.2016 .....</b>	<b>14</b>
<b>7.2</b>	<b>Occupation au 7 septembre 2016 .....</b>	<b>16</b>
7.2.1	Peines privatives de liberté.....	16
7.2.2	Mesures selon l'art. 59 CP .....	17
7.2.3	Mesures selon l'art. 64 CP (internement) .....	17
<b>7.3</b>	<b>Besoins au 7 septembre 2016 .....</b>	<b>18</b>
7.3.1	Exécution des peines .....	18
7.3.2	Exécution des mesures selon l'art. 59 CP .....	20
7.3.3	Exécution des mesures selon l'art. 64 CP (internement) .....	22
<b>7.4</b>	<b>Planifications et projets .....</b>	<b>24</b>
7.4.1	CHNO-C .....	24
7.4.2	CHO .....	25
7.4.3	Concordat latin .....	28

## **1. Mandat de la CCDJP**

Le 13 novembre 2014, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) a chargé le groupe technique "Monitoring des capacités de privation de liberté" d'établir annuellement un rapport de monitoring.

Dans le cadre du présent rapport 2016, ce sont les données résultant du relevé au 7 septembre 2016 qui sont présentées et commentées. Le monitoring reflète l'image de l'ensemble de la Suisse, des concordats ainsi que des cantons. Le monitoring sert pour les concordats, les cantons et la Confédération de fondement au pilotage des capacités de privation de liberté.

### **Membres du groupe technique**

La Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police a nommé les personnes suivantes au groupe technique :

#### **Concordat de la Suisse orientale (CHO)**

- Florian Funk (secrétaire concordataire)
- Rudolf G. Hablützel (ZH)
- Andreas Nageli (ZH)
- Claudio Vanini (SG)

#### **Concordat de la Suisse du nord-ouest et de la Suisse centrale (CHNO-C)**

- Benjamin F. Brägger (secrétaire concordataire)
- Gabi Kaderli (BS)
- Annette Keller (BE)
- Marcel Klee Reusser (BE)
- Marcel Ruf (AG)
- Hans-Rudolf Schwarz (BE)

#### **Concordat latin :**

- Jean-Pierre Bissat (GE)
- Alain Broccard (VD)
- Raphaël Brossard (VD)
- Franz Walter (représentant du concordat FR)

#### **Psychiatrie forensique**

- Tamàs Czuczor (BE)
- Marc Graf (BS)
- Bruno Gravier (VD)
- Simone Hänggi (ZH)

#### **Représentation des Services cantonaux de la migration**

- Charles Rieben (SO)

#### **Représentation des Chefs des services pénitentiaires cantonaux**

- Pascal Payllier

#### **Office fédéral de la statistique**

- Daniel Laubscher

#### **Office fédéral de la justice**

- John Zwick

#### **Secrétariat d'État aux migrations**

- Beat Perler

#### **Présidence du groupe technique**

- Peter Fäh

## 2. Procédure de relevé des données

### 2.1 Méthode

Le relevé a eu lieu pour la date de référence du 7 septembre 2016 et s'est fait simultanément avec celui de l'Office fédéral de la statistique.

Pour le volet concernant l'exécution des mesures selon l'art. 59 CP et l'art. 64 CP, l'enquête a d'une part collecté des données quantitatives. En plus, un questionnaire demandant pour chaque détenu objet d'une mesure stationnaire suivant les articles 59, 60, 61, 64 CP le diagnostic suivant la classification OMS a été joint à l'enquête. Le dépouillement et l'analyse de ces données se fera dans le cadre d'un rapport complémentaire.

Une partie des données a pu être harmonisée avec l'Office fédéral de la statistique.

Les observations formulées par le groupe de travail concernent :

- les prisons,
- l'exécution des peines en milieu ouvert,
- l'exécution des peines en milieu fermé,
- l'exécution des mesures selon l'art. 59 CP,
- l'exécution des mesures selon l'art. 64 CP,
- l'exécution des sanctions par les femmes (milieu ouvert et milieu fermé, exécutions des mesures selon les art. 59 et 64 CP) et
- la détention administrative suivant LAsi et LEtr.

### 2.2 Procédure

Le groupe de travail a formé des sous-groupes en charge des thèmes suivants :

Groupe de travail	Projet partiel	Descriptif des tâches	Responsabilité / direction
D	Relevé des données et affectation	Établissement du catalogue des questions, réalisation des enquêtes et confrontation de la situation actuelle à la situation souhaitable	Peter Fäh et Daniel Laubscher
D1	Analyse des données avec recommandations concernant l'exécution des peines et des mesures	Analyse des données, appréciation du problème et esquisse des différentes variantes de solutions	Peter Fäh et Hans-Rudolf Schwarz
D2	Analyse des données avec recommandations concernant la détention préventive et la détention administrative	Analyse des données, appréciation du problème et esquisse des différentes variantes de solutions	Peter Fäh et John Zwick
Comité de direction	Coordination	Contrôle et regroupement des résultats du travail des groupes et rédaction d'un projet de rapport	Peter Fäh, Hans-Rudolf Schwarz, Daniel Laubscher et John Zwick
Rédaction du rapport	Contrôle du travail rédactionnel et de la présentation du rapport	Contrôle du travail rédactionnel et de la présentation du rapport par M. Sutter du Service d'exécution des sanctions du canton de Zurich.	Peter Fäh et Hans-Rudolf Schwarz

### 2.3 Enseignements et procédure 2016

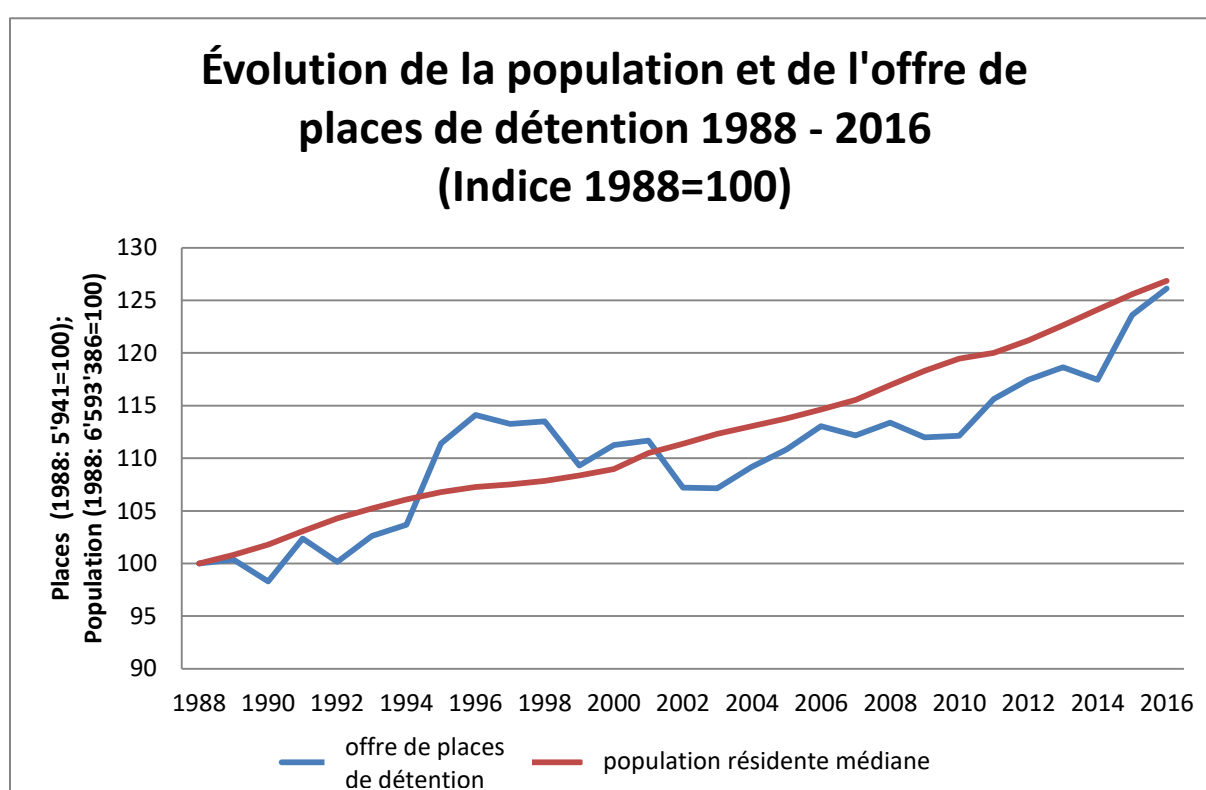
En comparant les résultats des enquêtes 2015 et 2016, le groupe technique est arrivé à la conclusion qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à des analyses complémentaires de données, des évaluations de problèmes ou l'indication de variantes de solutions par les groupes de projet partiel D1 et D2.

Des questions ouvertes ont en revanche résultées de la première enquête forensique (tableaux cliniques et leur classement suivant la catégorisation OMS des troubles psychiques CMI-10). Pour ce motif, un sous-groupe de travail composé de spécialistes scientifiques a été constitué. Ce sous-groupe a été chargé de procéder à l'analyse des données, de mettre en

lumière les problèmes et de chiffrer les besoins en places dans les cliniques psychiatriques forensiques.

### 3. Évolution de la population carcérale et de l'offre de places de détention 1988 - 2016

Au cours des 28 dernières années, la population résidente de la Suisse<sup>1</sup> a continuellement augmenté pour atteindre son niveau maximal de 8'364'123 habitants (+27 %) en 2016. L'offre de places de détention<sup>2</sup> a pendant cette même période passée de 5'941 places à 7'493 places (+ 26 %). Entre 1988 et 2016, la population résidente a augmenté d'un point de plus que le nombre de places de détention. En admettant une augmentation numérique exactement identique des deux grandeurs, 44 places supplémentaires auraient dû s'ajouter aux 7'343 places disponibles en 2016.



#### 3.1 Taux des places de détention 1988 - 2016

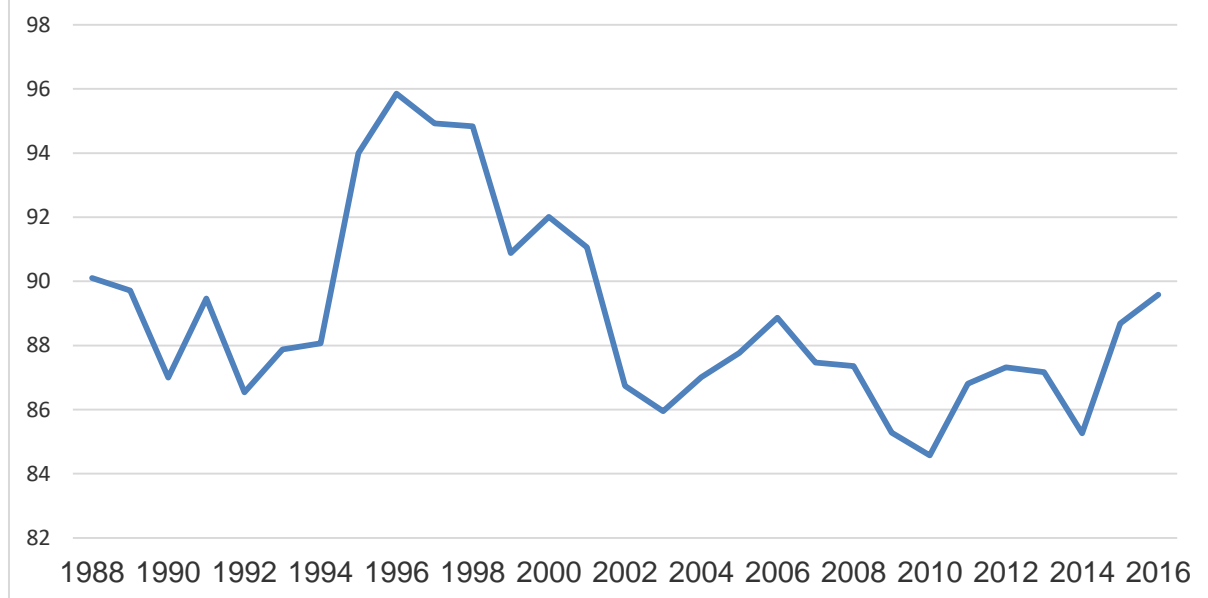
Le taux des places de détention se définit par le nombre de places de détention disponibles par 100'000 résidents permanents. Il permet des comparaisons transversales et temporelles nationales et internationales standardisées. Au cours des derniers 28 ans, le taux oscillait entre 85 et 96 places. Sur une population de 100'000 personnes, un taux de 90 places a été atteint en 2016.

<sup>1</sup> 1988 - 2009: Population résidente médiane. Dès 2010, population résidente permanente provisoire à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre (sans les personnes qui suivent une procédure d'asile).

<sup>2</sup> Établissements de détention soumis aux Départements cantonaux de justice et de police.



### Taux des places de détention (Nombre de places de détention par 100'000 population résidente) 1988-2016



### 3.2 Taux des places de détention en comparaison internationale

Dans la comparaison des États membres du Conseil de l'Europe<sup>3</sup>, la Suisse occupait en 2015 la 32<sup>ème</sup> place sur 46 États. Des taux légèrement plus faibles que celui de la Suisse (89) pouvaient être observés en Italie (86.4) et en Allemagne (77.4). Les taux de l'Autriche (103.9) et de la France (98.3) étaient plus élevés.

## 4. Limite pratique d'occupation

La limite pratique d'occupation définit le degré moyen d'occupation qu'un établissement ne devrait dépasser que dans des situations exceptionnelles. De cette manière, les responsables peuvent, dans le cadre des exigences légales et notamment quant à la séparation des types de détention, des sexes et des tranches d'âge ainsi que pour des motifs d'exploitation (rénovation de cellules suite à un changement d'occupant, assainissements, etc.), disposer d'un nombre suffisant de places libres. Les exigences imposées aux détenus et leur durée de séjour diffèrent fortement en fonction des différents modes d'exécution. Ainsi, le taux de fluctuation<sup>4</sup> dans l'exécution en milieu fermé s'élève à environ un changement par année et par place, dans l'exécution en milieu ouvert ce taux triple, dans l'exécution des mesures il est six fois plus élevé, dans les prisons 15 fois plus élevé et dans la détention en vue de l'expulsion et du renvoi, il est 20 fois plus élevé que dans l'exécution en milieu fermé.

Le groupe technique estime qu'il est adéquat de définir les taux d'occupation pratiques suivants :

<sup>3</sup> Aebi M.F., Tiago, M.M. & Burkhardt, C. (2016). SPACE I – Council of Europe Annual Penal Statistics: Prison populations. Survey 2015. Strasbourg: Council of Europe.

<sup>4</sup> Le taux de fluctuation est calculé en divisant le nombre d'admissions (par an) par le nombre de places de détention.

Établissements de détention administrative : 75%<sup>5</sup> Exécution en milieu ouvert : 95%  
 Prisons : 85% Exécution des mesures : 90%  
 Exécution en milieu fermé : 95% Exécution par les femmes : 90%

## 5. Résultats

### 5.1 Prisons<sup>6</sup>

Les chiffres de l'Office fédéral de la statistique au 7 septembre 2016 (date de référence) montrent que le taux d'occupation des prisons variait entre le Concordat de la Suisse du Nord-ouest et de la Suisse centrale (CHNO-C), le Concordat de la Suisse orientale (CHO) et le Concordat latin. Au sein du Concordat latin, des différences considérables existent entre les cantons de FR, JU, NE VS d'un côté, des cantons de VD et GE de l'autre.

2016	Total Suisse	CHNO-C	CHO	Concordat latin	FR, JU, NE, VS, TI	GE	VD
<b>Capacité</b>	<b>4016</b>	<b>1201</b>	<b>1302</b>	<b>1513</b>	<b>531</b>	<b>637</b>	<b>345</b>
Nombre de détenus	3834	1031	1036	1767	435	814	518
Taux d'occupation (en %)	95 %	86 %	80 %	117 %	82 %	128 %	150 %
Détenus en détention préventive	1636	483	437	716	247	288	181
En pour cent	43 %	47 %	42 %	41 %	57 %	35 %	35 %
Détenus en exécution d'une peine ou d'une mesure	1869	445	429	995	173	485	337
En pour cent	49 %	43 %	41 %	56 %	40 %	60 %	65 %
Détenus en détention administrative	255	87	116	52	12	40	0
En pour cent	7 %	8 %	11 %	3 %	3 %	5 %	0 %
Détenus en d'autres formes de détention	74	16	54	4	3	1	0
En pour cent	2 %	2 %	5 %	0 %	1 %	0 %	0 %

#### 5.1.1 CHNO-C et CHO

L'occupation s'élevait dans le Concordat CHNO-C à 86% et dans le concordat CHO à 80%. La part des détenus en détention préventive s'élevait dans la CHNO-C à 47% et dans la CHO à 42%.

**Conclusion :** Il n'y a pas d'action requise supplémentaire concernant les prisons dans la CHNO-C et la CHO.

<sup>5</sup> Benjamin Brägger signale ce qui suit pour le concordat Concordat CHNO-C: la limite d'occupation de 75% pour la détention en vue du renvoi ou de l'expulsion nous paraît trop faible et devrait être monté à 85% au moins.

<sup>6</sup> Le terme "prisons" désigne les prisons de district, régionaux et les prisons destinées à la détention préventive, soit des établissements servant à l'exécution de la détention préventive, de la détention pour des motifs de sûreté et des courtes peines dans les cantons. Les prisons abritent toutefois aussi des personnes qui attendent une place vacante dans l'exécution ouverte ou fermée ou encore d'une mesure. La plus grande partie de la détention administrative est également exécutée dans une prison.

## 5.1.2 Concordat latin

### **Cantons de Fribourg, Jura, Neuchâtel, Tessin et Valais (Concordat latin)**

Les prisons des cantons de Fribourg, Jura, Neuchâtel, Tessin et Valais étaient occupées à raison de 82 %. La part des détenus en détention préventive s'élevait à 57%.

**Conclusion** : *Il n'y a pas d'action requise supplémentaire concernant les prisons dans les cantons de Fribourg, Jura, Neuchâtel, Tessin et Valais.*

### **Canton de Genève**

Avec un taux d'occupation de 128%, les prisons du canton de Genève étaient suroccupées. La part des détenus en détention préventive s'élevait à 35%.

La suppression prévue des places d'exécution à Champ-Dollon et à la prison de Villars pourra être compensée par la nouvelle prison Les Dardelles (450 places), en cours de planification. En ce qui concerne ces places supplémentaires, les indications concernant la limite pratique d'occupation ont été prises en compte.

**Conclusion** : *L'objectif de débiter l'exploitation de la prison Les Dardelles avant 2021 doit d'urgence être réalisé.*

### **Canton de Vaud**

Avec un taux d'occupation de 150%, les prisons du canton de Vaud étaient suroccupées. La part des détenus en détention préventive s'élevait à 35%.

Le canton de Vaud a planifié 310 places supplémentaires à Bois-Mermet nouveau. Il en résultera un total de 410 places. 100 de ces places sont prévues pour l'exécution en milieu fermé. Après la création de ces places en vue de l'exécution de la détention préventive et des courtes peines, le canton de Vaud disposera de suffisamment de places de détention.

En ce qui concerne ces places supplémentaires, les indications concernant la limite pratique d'occupation ont été prises en compte.

Le groupe technique estime que le problème de la suroccupation constitue également un problème sécuritaire sérieux.

**Conclusion** : *Les 310 places de détention prévues à Bois-Mermet doivent être réalisées le plus rapidement possible.*

## 5.2 Exécution des peines en milieu ouvert

### 5.2.1 CHNO-C et CHO

Dans les deux concordats réunis, la liste d'attente<sup>7</sup> comptaient 18 hommes et deux femmes. Lors du relevé à la date de référence de l'Office fédéral de la statistique pour la statistique de septembre 2016, les deux établissements de détention ouverts de la CHNO-C étaient occupés à 92%. En Suisse orientale, les établissements ouverts étaient occupés à 84%. Dans les deux concordats, 57 places étaient disponibles.

Dans l'état actuel des projets du canton de Zurich, l'assainissement et l'agrandissement prévus de l'établissement de Bachtel, accompagné d'une réduction du nombre de places situées ailleurs, assurera un nombre de places identique.

Dans les deux concordats alémaniques, il n'y a pas de besoins de places supplémentaires.

### 5.2.2 Concordat latin

La liste d'attente comptait 140 hommes et six femmes. Lors du relevé à la date de référence de l'Office fédéral de la statistique pour la statistique de septembre 2016, les établissements de détention en milieu ouvert étaient occupés à 100 %. L'offre de places n'est pas suffisante.

### 5.2.3 Conclusion pour l'exécution des peines en milieu ouvert

#### **CHNO-C et CHO**

L'occupation des places en Suisse alémanique pourrait être optimisée grâce à une étroite collaboration entre les deux concordats.

---

<sup>7</sup> Toute les données ont été relevées pour la date de référence du 7 septembre 2016.

## Concordat latin

Les prisons de Fribourg (Bellechasse 80 places) et Vaud (Colonie ouverte 80 places) prévoient d'affecter des sections "semi-ouvertes" existantes à l'exécution en milieu ouvert et de créer des places supplémentaires pour l'exécution en milieu fermé. Avec ces mesures, l'offre de places sera à l'avenir suffisante.

### 5.3 Exécution des peines en milieu fermé

#### 5.3.1 CHNO-C

Le concordat disposait à la date de référence de 666 places en milieu fermé. La liste d'attente comptait 110 hommes et trois femmes.

Lors du relevé à la date de référence de l'Office fédéral de la statistique, le taux d'occupation des établissements réservés aux hommes s'élevait à 89%. 61 places n'étaient donc pas occupées.

En tenant compte des 61 places inoccupées au jour de référence et du besoin de 110 places selon les listes d'attente, ce sont 49 places qui font défaut. 33 places supplémentaires seront disponibles dans l'EP Lenzbourg dès 2017.

En tenant compte de la limite pratique d'occupation de 95% pour l'exécution en milieu fermé, ce sont environ 35 places qui manqueront au concordat.

#### 5.3.2 CHO

Le concordat disposait à la date de référence de 619 places en milieu fermé. La liste d'attente comptait 38 hommes et une femme.

Le taux d'occupation au jour de référence pour l'exécution en milieu fermé (hommes) s'élevait à 92%. Cela signifie que sur 619 places en tout, 566 étaient occupées. 53 places d'exécution en milieu fermé n'étaient donc pas occupées. Le canton de Zurich utilise les prisons d'Affoltern am Albis (65 places), Horgen (52 places) et la prison de l'aéroport, section exécution des peines (94 places), soit en tout 211 places, pour l'exécution en milieu fermé. Ces trois prisons servent à l'exécution en milieu fermé de peines privatives de liberté ou de soldes de peine jusqu'à 18 mois.

Avec l'achèvement prévu (2019) de l'EP fermé Realta avec une capacité de 150 places en tout et en tenant compte de la fermeture simultanée de l'EP Sennhof pour l'exécution en milieu fermé, le Concordat de Suisse orientale dispose de 98 places supplémentaires pour l'exécution des peines en milieu fermé.

#### 5.3.3 Concordat latin

Le concordat disposait à la date de référence de 722 places en milieu fermé. La liste d'attente comptait 447 hommes et 12 femmes. Le taux d'occupation au jour de référence pour l'exécution en milieu fermé s'élevait à 115%. Cela signifie que sur 722 places, 825 étaient occupées. Il est frappant que sur le nombre de 447 hommes sur la liste d'attente, 323 ont été annoncés par le canton de Vaud. Les 124 personnes restantes se répartissent entre Fribourg (7), Genève (92), Jura (4), Neuchâtel (5), Tessin (1) et Valais (16).

En additionnant la suroccupation de 102 places et le nombre de places manquantes selon la liste d'attente, ce sont 549 places qui font défaut dans le Concordat latin.

#### Places planifiées

<i>Bellechasse</i>	<i>40 places</i>
<i>Bellevue</i>	<i>27 places</i>
<i>Bois-Mermet</i>	<i>100 places</i>
<i>Colonie EPO</i>	<i>80 places</i>
<i>Les Dardelles</i>	<i>450 places<sup>8</sup></i>
<b>Total</b>	<b>697 places</b>

<sup>8</sup> Dont 25 places de femmes et un nombre non encore défini de places pour des détenus âgés, handicapés ou nécessitant des soins.

Il est prévu que 185 places environ pour l'exécution en milieu fermé (peines de plus de 3 mois) seront transférées de Champ-Dollon aux Dardelles<sup>9</sup>.

En compensant les 185 places de Champ-Dollon et en additionnant les 447 places manquantes, le besoin s'élève à 632, respectivement à 663 places. Ce calcul tient compte de la limite pratique d'occupation de 95% pour l'exécution en milieu fermé.

#### 5.3.4 Conclusion exécution en milieu fermé

##### **CHNO-C**

Il est recommandé de coordonner la création des 35 places nécessaires avec le Concordat de la Suisse orientale.

##### **CHO**

Avec la réalisation de l'EP fermé Realta, les besoins du Concordat de Suisse orientale en places fermées et spécialisées sont couverts à long terme. On peut partir de l'idée qu'il serait possible de compenser en partie les places manquantes (35) du Concordat de la Suisse du nord-ouest et de la Suisse centrale. Une étroite collaboration entre les Concordats de Suisse alémanique est recommandée.

##### **Concordat latin**

Une réalisation rapide d'environ 700 places est nécessaire.

#### 5.4 Création de places de travail / d'exécution pour les détenus à capacité réduite<sup>10</sup>

Le rapport 2015 déjà avait indiqué que l'exécution est de plus en plus souvent confrontée au problème des femmes et des hommes qui ne peuvent plus être affectés à des places de travail orientées vers la performance. Ces personnes ont principalement besoin d'une structure bien réglée de la journée offrant des possibilités d'occupation.

La création d'une section spécialisée axée sur l'encadrement, pour chaque forme d'exécution et dans un établissement par concordat, serait judicieuse. Il ne s'agit pas là de places de détention supplémentaires. C'est la structuration de la journée de ces détenus qui doit être différente de celle des détenus "performants". Cela signifie : "Le besoin d'encadrement de ces détenus est significativement plus élevé, ce qui se répercute sur le domaine du personnel".<sup>11</sup>

#### 5.5 Exécution des mesures selon l'art. 59 CP

##### 5.5.1 Besoin en places dans les cliniques psychiatriques forensiques

Il a déjà été indiqué que pour ce qui est du besoin en places dans les centres de mesures et dans la psychiatrie forensique, un rapport complémentaire consacré à ce thème sera établi.

##### 5.5.2 Besoins en places exécution dans les établissements de détention

##### **CHNO-C**

Dans le concordat, les détenus attendent principalement le placement dans des cliniques psychiatriques forensiques, des centres de mesures ou des foyers d'habitation appropriés.

##### **CHO**

Réalisation de 20 places en milieu fermé dans le nouvel EP fermé Realta.

---

<sup>9</sup> Avec ce transfert, Champ-Dollon pourra à l'avenir exécuter des peines privatives de liberté d'une durée supérieure à trois mois conformément à la loi. Les 185 places libérées à Champ-Dollon permettront à l'avenir de mettre plus souvent à disposition des cellules individuelles pour la détention préventive et les courtes peines.

<sup>10</sup> Ce sont les praticiens de l'exécution dans le groupe technique qui ont attiré l'attention sur cette problématique particulière.

<sup>11</sup> Constatation faite par les praticiens de l'exécution, qui ont déjà acquis de l'expérience avec l'encadrement de tels détenus.

#### Observation du groupe technique :

Dans l'EP Pöschwies, les 24 places de la section de psychiatrie forensique étaient complètement occupées. Or, ce sont 36 personnes condamnées à une mesure selon l'art. 59 CP qui étaient placées à Pöschwies. 12 détenus étaient donc placés dans une section d'exécution ordinaire. Ces cas sont soit sous examen pour un placement dans la section psychiatrique forensique, en attente, ou il s'est avéré que la mesure ordonnée n'est pas praticable et une nouvelle décision est pendante devant le Tribunal. L'offre psychothérapeutique équivaut à celle de la section psychiatrique. Ce qui n'est pas offert est une thérapie de milieu au sens strict.

#### **Concordat latin**

Aux termes de l'annonce qu'il a faite, le Concordat latin dispose de 62 places d'exécution en milieu fermé (Curabilis). D'après le catalogue des établissements, aucune institution d'exécution des sanctions n'est disponible pour l'exécution d'une mesure selon l'art. 59 CP en milieu ouvert.

Le groupe technique part de l'idée que pour le Concordat latin, les 62 places annoncées sont suffisantes.

#### **5.5.3 Conclusion pour l'exécution des mesures selon l'art. 59 CP,**

##### **CHNO-C**

Aucune action n'est requise pour l'exécution en milieu ouvert ou fermé.

##### **CHO**

Après la réalisation des places en milieu fermé à Realta, la Suisse orientale ne connaît plus de besoin d'intervention.

#### **Concordat latin**

Les données purement *quantitatives* en matière d'exécution en milieu ouvert ne permettraient pas de conclure à une action requise.

D'un point de vue *qualitatif*, les représentants du Concordat latin font les constatations suivantes : *"Un action est requise en matière de places d'exécution en milieu ouvert au sens de l'art. 59 al. 2 CP. Les places d'exécution en milieu ouvert dans un centre de mesures ou un établissement constituent un élément important quand il s'agit de mettre en œuvre les paliers d'exécution au cours de l'exécution stationnaire. Le Concordat latin ne dispose pas de telles structures. La réalisation de ces places doit impérativement être planifiée"*.<sup>12</sup>

#### **5.6 Exécution des mesures selon l'art. 64 CP (internement)**

À la date de référence, ce sont 131 hommes et une femme qui exécutent une mesure selon l'art. 64 CP. Une personne était condamnée à l'internement à vie selon l'art. 64 al. 1bis CP suivant jugement entré en force. 85% des personnes internées se trouvaient dans des établissements fermés d'exécution des peines et des mesures fermés. Quatre personnes attendent un placement en vue de l'exécution en milieu fermé. Ces quatre personnes sont dans le Concordat latin. Les places manquantes se trouvent dans un rapport étroit avec la suroccupation et le grand nombre de personnes qui figurent dans le Concordat latin sur des listes d'attente. Aucune action n'est requise dans les concordats CHNO-C et CHO.

#### Observation du groupe technique :

Il a déjà été indiqué que pour ce qui est du besoin en places dans les centres de mesures et la psychiatrie forensique, un rapport complémentaire consacrée à ce thème sera établi.

---

<sup>12</sup> Actuellement, les détenus sont placés dans des EMS qui ne sont pas à même de procéder au traitement nécessaire de personnes condamnées à une mesure selon l'art. 59 al. 2 CP. Les établissements de mesures en milieu ouvert en revanche disposeraient du savoir faire technique.

### 5.6.1 Conclusions art. 64 CP (internement)

Pour l'heure, le besoin d'agir est minime (Concordat latin) en ce qui concerne les places pour l'exécution des mesures selon l'art. 64 CP

## 5.7 Exécutions par les femmes

Ce sont au total 255 places qui sont disponibles pour l'exécution des sanctions par les femmes. Sur ce nombre, 107 places se trouvent dans les établissements Hindelbank, 55 places dans la prison de Dielsdorf et 54 places dans l'établissement La Tullière. Les places restantes sont réparties dans différentes prisons.

À la date de référence, 184 femmes étaient incarcérées. 90 femmes séjournèrent dans un établissement fermé, 26 dans un établissement ouvert, 59 dans une prison et 9 dans un établissement de type différent.

### 5.7.1 Exécution des peines en milieu fermé et ouvert

Aux termes du relevé, 8 femmes figuraient sur une liste d'attente en vue d'une exécution en milieu ouvert, 16 en milieu fermé. Les places existantes ne suffisent pas. Une intervention est nécessaire. Dans le cadre de la nouvelle construction de l'EP Hindelbank, 20 places supplémentaires doivent être planifiées. Une partie de ces places doit être conçue pour des détenues à capacité réduite (à l'instar du point [5.4](#) pour l'exécution par les hommes).

### 5.7.2 Exécution des mesures art. 59 CP

Le 7 septembre 2016, 79 femmes purgeaient une mesure selon l'art. 59 CP en application d'un jugement entré en force. Deux femmes figuraient sur des listes d'attente en vue de l'exécution d'une mesure en milieu fermé. Dans l'EP Hindelbank, 17 places sont disponibles pour l'exécution stationnaire d'une mesure. Si suffisamment de places en clinique étaient disponibles, aucune action ne serait requise.

### 5.7.3 Exécution des mesures art. 64 CP (internement)

Le 7 septembre 2016, une femme était internée. Aucune femme ne figurait sur une liste d'attente.

### 5.7.4 Conclusions exécution des peines et des mesures femmes

Une action est requise pour l'exécution des peines. 20 places supplémentaires doivent être planifiées dans le cadre de la construction de l'EP Hindelbank.

Pour l'exécution des mesures, une intervention n'est pas urgente. Cela vaut à condition qu'un nombre suffisant de places soit disponible dans des cliniques forensiques.

## 5.8 Mesures applicables aux jeunes adultes art. 61

Le groupe technique avait décidé que le besoin en places 2016 ne faisait pas partie du relevé. Ceci en raison du fait que ce n'est qu'un besoin très faible qui avait été annoncé lors du relevé 2015.

Au printemps, le représentant de l'Office fédéral de la justice (John Zwick) a procédé à des vérifications complémentaires concernant les besoins dans le Concordat latin. À cette occasion, il a été constaté que 7 jeunes adultes exécutaient une mesure. 13 personnes figuraient sur des listes d'attente. Cela correspond à un besoin de 20 places. L'art. 61 al. 2 CP retient pour les établissements d'exécution ce qui suit : *"Les établissements pour jeunes adultes doivent être séparés des autres établissements prévus par le présent code."* Afin de satisfaire à cette exigence légale, le Concordat latin doit le plus rapidement possible réaliser les places manquantes.

## 5.9 Détention administrative (détention relevant du droit des étrangers)

### 5.9.1 Besoins en places

<b>Jours de détention (Symic) : 2016</b>	
2013	133 092
2014	154 654
2015	152 291
Ø	146 679
y c. supplément 25%	183 349
Occupation moyenne	502
-----	-----
Estimation du nombre de place nécessaire selon les services de migration	568

#### Calcul des besoins en place par le groupe technique :

Pour le calcul des besoins effectifs, la limite pratique d'occupation de 75% a été prise en compte. Il en résulte un besoin total de 502 places.

Répartis sur les concordats, les chiffres sont les suivants :

Concordat de la Suisse du nord-ouest et de la Suisse centrale	184 places
Concordat de la Suisse orientale	207 places
Concordat latin	111 places

#### Les Services des migrations annoncent un besoin de 568 places.

Répartis sur les concordats, les chiffres sont les suivants :

Concordat de la Suisse du nord-ouest et de la Suisse centrale	202 places
Concordat de la Suisse orientale	215 places
Concordat latin	151 places

Les autorités en charge des migrations ont motivé les besoins en places plus importantes comme suit :

"Pour ce qui est des variations, il est également important de savoir par quelles nationalités les demandes d'asile ont été déposées. *Cela exerce une influence sur l'issue des décisions, positives ou négatives, concernant l'asile, respectivement sur les décisions de renvoi du Secrétariat d'État aux migrations.*

La différence entre les besoins calculés par le groupe technique et ceux annoncés par les autorités en charge des migrations est de 66 places.

### 5.9.2 Conclusion détention administrative (détention relevant du droit des étrangers)

Pour déterminer le besoin de 502 places, le groupe technique se fonde sur la fixation de la limite pratique d'occupation (75%) et les chiffres des dernières années (SYMIC).

Le groupe technique n'est pas en mesure de formuler des pronostics concernant l'évolution dans le domaine de l'asile, ces pronostics dépendant de facteurs qui échappent à une prise d'influence.



## **6. Recommandations**

### **6.1 Prisons**

#### **6.1.1 CHNO-C**

Aucune action supplémentaire n'est requise en ce qui concerne les prisons de la CHNO-C. S'il devait y avoir des goulets d'étranglement, une collaboration plus étroite entre les deux concordats alémaniques devrait intervenir pour les peines de courte durée.

#### **6.1.2 CHO**

Les places supplémentaires planifiées<sup>13</sup> devraient être réalisées.

#### **6.1.3 Concordat latin**

Il est recommandé que les cantons de Vaud et de Genève approfondissent davantage encore la collaboration déjà existante en matière d'exécution des courtes peines.

Complément de mai 2017 : "Le Concordat latin signale qu'une planification coordonnée est intervenue par l'intermédiaire des projets de construction Les Dardelles et de transformation Bois-Mermet."

### **6.2 Exécution des peines en milieu ouvert**

#### **6.2.1 CHNO-C et CHO**

Afin d'utiliser de manière optimale l'offre de places disponibles en Suisse alémanique, une collaboration plus étroite entre les concordats devrait être recherchée.

#### **6.2.2 Concordat latin**

Avec l'attribution claire de 40 places actuellement qualifiées de "semi-ouvertes" à Bellechasse aux places d'exécution en milieu ouvert et les mêmes objectifs pour 80 places dans le canton de Vaud, il n'y a pas d'action supplémentaire requise.

### **6.3 Exécution des peines en milieu fermé**

#### **6.3.1 CHNO-C**

Ce sont 35 places qui manquent pour l'exécution en milieu fermé.

Il est recommandé de coordonner la création des 35 places nécessaires avec le Concordat de la Suisse orientale.

#### **6.3.2 CHO**

Les deux établissements Pöschwies et le nouvel établissement fermé EP Realta, probablement à réaliser en 2019, devraient continuer à être disposés à accepter des détenus provenant du Concordat de la Suisse du nord-est de de la Suisse centrale, comme c'est déjà le cas actuellement.

#### **6.3.3 Concordat latin**

Ce sont 697 places en tout qui sont planifiées. Le besoin hors sections spéciales s'élève à 663 places. Les nouvelles constructions et les agrandissements prévus (Bellechasse 40 places, Bellevue 27 places, Bois-Mermet 100 places, Colonie EPO 80 places, Les Dardelles 450 places<sup>14</sup>) doivent être réalisées. Une action urgente est en particulier requise pour Les Dardelles et Bois-Mermet.

---

<sup>13</sup> Ici et dans les paragraphes qui suivent, les "places supplémentaires planifiées" se réfèrent à la planification des concordats dont le détail peut être consulté en annexe, sous 7.4.

<sup>14</sup> Dont 25 places pour les femmes et un nombre non encore défini de places pour les détenus âgés, handicapés ou nécessitant des soins.

## **6.4 Exécution des mesures selon l'art. 59 CP**

### **6.4.1 Cliniques forensiques**

Pour ce qui est de l'offre de places dans les centres de mesures et les cliniques forensiques, il est renvoyé au rapport complémentaire dédié à ce thème.

### **6.4.2 Exécution dans les établissements de détention**

#### **CHNO-C**

Si les places manquantes dans la psychiatrie forensique sont créées, il n'y a pas de besoin d'intervention supplémentaire pour l'exécution dans les établissements de détention.

#### **CHO**

Avec la création de 20 places fermées à l'EP Realta, la Suisse orientale n'a pas de besoin d'intervention supplémentaire.

#### **Concordat latin**

Les 61 places pour l'exécution en milieu fermé sont suffisantes.

Une action est requise en ce qui concerne les places d'exécution en milieu ouvert au sens de l'art. 59 al. 2 CP. De places d'exécution en milieu ouvert dans un centre de mesures ou un établissement constituent un élément important pour pouvoir mettre en œuvre les paliers de progression pendant l'exécution stationnaire également. De telles structures font défaut dans le Concordat latin. Le Concordat doit impérativement procéder à une vérification des besoins.

## **6.5 Exécution des mesures selon l'art. 64 CP (internement)**

Pour l'heure, l'action requise est faible en matière de besoins en places pour l'exécution des mesures selon l'art. 64 CP. 40% des personnes faisant l'objet d'un diagnostic psychiatrique, il est renvoyé au rapport complémentaire.

## **6.6 Exécutions par les femmes**

### **6.6.1 Exécution des peines en milieu fermé et ouvert**

Ce sont 20 places qui font défaut. Un aménagement correspondant doit être planifié dans le cadre de la nouvelle construction de l'EP Hindelbank.

### **6.6.2 Exécution des mesures art. 59 CP**

Cinq femmes figuraient sur une liste d'attente. Il n'y a actuellement pas d'action requise.

### **6.6.3 Exécution des mesures selon l'art. 61 CP et internement art. 64**

Il n'y avait pas de femmes sur la liste d'attente et aucune intervention n'est donc nécessaire.

## **6.7 Détention administrative (détention relevant du droit des étrangers)**

Il reste à décider si ce sont les besoins identifiés par le groupe technique (502 places) ou ceux annoncés par les autorités en charge des questions de migration (568 places) qui doivent servir de base décisionnelle

## **6.8 Développement de standards d'exécution**

Le groupe technique est d'avis que des standards d'exécution uniformes doivent être développés pour les prisons, les établissements d'exécution en milieu ouvert et en milieu fermé et les institutions en charge de l'exécution des mesures suivant les art. 59 CP et 64 CP, pour le moins au niveau des concordats.

## 7. Annexe

### 7.1 Offre de places de détention pour l'exécution des sanctions (adultes) au 07.09.2016

Concordat	Type	Total	EP	EPmf	EPmo	EM	EMmf	Emmo	DE/CouP/ SD/TLEX	SD/CouP/ SD	TLEX	IVM	excl. DA	excl. Femmes
<b>CH</b>		<b>7504</b>	<b>2879</b>	2007	872	<b>719</b>	296	423	<b>3116</b>	3023	93	<b>103</b>	<b>432</b>	<b>255</b>
CH	1	3360	2464	1656	808	490	202	288	124	117	7	15	99	168
CH	2	3782	415	351	64	18	0	18	2919	2899	20	10	333	87
CH	3	97	0	0	0	24	0	24	73	7	66	0	0	0
CH	4	265	0	0	0	187	94	93	0	0	0	78	0	0
<b>CHNO-C</b>		<b>2663</b>	<b>910</b>	<b>666</b>	<b>244</b>	<b>273</b>	<b>106</b>	<b>167</b>	<b>1134</b>	<b>1087</b>	<b>47</b>	<b>33</b>	<b>190</b>	<b>123</b>
CHNO-C	1	1330	885	641	244	203	77	126	84	84	0	0	45	113
CHNO-C	2	1176	25	25	0	0	0	0	996	996	0	0	145	10
CHNO-C	3	54	0	0	0	0	0	0	54	7	47	0	0	0
CHNO-C	4	103	0	0	0	70	29	41	0	0	0	33	0	0
<b>OCH</b>		<b>2341</b>	<b>987</b>	<b>619</b>	<b>368</b>	<b>322</b>	<b>128</b>	<b>194</b>	<b>788</b>	<b>762</b>	<b>26</b>	<b>17</b>	<b>162</b>	<b>65</b>
OSK	1	967	712	408	304	205	63	142	13	6	7	0	36	1
OSK	2	1221	275	211	64	0	0	0	756	756	0	0	126	64
OSK	3	19	0	0	0	0	0	0	19	0	19	0	0	0
OSK	4	134	0	0	0	117	65	52	0	0	0	17	0	0
<b>Concordat Latin</b>		<b>2500</b>	<b>982</b>	<b>722</b>	<b>260</b>	<b>124</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>1194</b>	<b>1174</b>	<b>20</b>	<b>53</b>	<b>80</b>	<b>67</b>
Concordat Latin	1	1063	867	607	260	82	62	20	27	27	0	15	18	54
Concordat Latin	2	1385	115	115	0	18	0	18	1167	1147	20	10	62	13
Concordat Latin	3	24	0	0	0	24	0	24	0	0	0	0	0	0
Concordat Latin	4	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28	0	0

Légende cf. page suivante

### Legende

*g.SV* geschlossener Strafvollzug  
*o.SV* offener Strafvollzug  
*g.MV* geschlossener Massnahmenvollzug  
*o.MV* offener Massnahmenvollzug  
*UH* Untersuchungshaft  
*KFS* kurze Freiheitsstrafen  
*HG* Halbgefängenschaft  
*AH* Administrativhaft

### Légende

*EPmf* exécution des peines en milieu fermé  
*EPmo* exécution des peines en milieu ouvert  
*EMmf* exécution des mesures en milieu fermé  
*EMmo* exécution des mesures en milieu ouvert  
*DP* détention préventive  
*CouP* courtes peines  
*SD* semi-détention  
*DA* détention administrative

### Typ

1	Konkordatsanstalt	Etablissement de détention concordataire
2	Gefängnis	Prison
3	AWEX	TLEX
4	FPK	CPF

*WAEX* Wohnheime (Wohnexternat, tw. HG etc.)  
*MZ* Massnahmenzentrum  
*TZ* Therapiezentrum  
*StA / JVA* Strafanstalt / Justizvollzugsanstalt  
*RG* Regionalgefängnis  
*UG* Untersuchungsgefängnis  
*MZjE* Massnahmenzentrum für junge Erwachsene  
*\*FPK* Forensisch Psychiatrische Kliniken bzw. Abteilungen  
*MIV* Medizinische Intervention

*TLEX* Foyers d'habitation (logement externe, part. SD etc.)  
*CM* centre de mesures  
*CT* centre thérapeutique  
*EP* établissement pénitentiaire  
*PR* prison régionale  
*PDP* prison de détention préventive  
*EMmo+f ja* exécution des mesures en milieu ouvert et fermé jeunes adultes.  
*\*CPF* Cliniques psychiatriques forensiques  
*IVM* Intervention médical

## 7.2 Occupation au 7 septembre 2016

### 7.2.1 Peines privatives de liberté

Peines privatives de liberté prononcées par les Tribunaux hommes	2016	2016		
		CHNO-C	CHO	Concordat latin
<b>Nombre de personnes détenues (y c. exécution anticipée)</b>	<b>3713</b>	1100	999	1614
Établissements concord. : milieu ouvert	792	235	304	253
Établissements concord. : milieu fermé	1527	480	370	677
• dont haute sécurité 1+2	26	19	6	1
Prisons régionales, de district ou prisons préventives dans un <b>autre type d'institution</b> (foyer d'habitation, travail externe, logement externe, foyer, etc.)	1262	332	314	616
	106	34	5	67

Peines privatives de liberté prononcées par les Tribunaux femmes	2016	2016		
		CHNO-C	CHO	Concordat latin
<b>Nombre de personnes détenues (y c. exécution anticipée)</b>	<b>184</b>	63	65	56
Établissements concord. : milieu ouvert	26	8	16	2
Établissements concord. : milieu fermé	90	34	29	27
• dont haute sécurité 1+2	0	0	0	0
Prisons régionales, de district ou prisons préventives dans un <b>autre type d'institution</b> (foyer d'habitation, travail externe, logement externe, foyer, etc.)	59	20	19	20
	9	1	1	7

## 7.2.2 Mesures selon l'art. 59 CP

Nombre de personnes avec une mesure selon l'art. 59 au 7 septembre

	CH			CHNO-C			CHO			Concordat latin		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
01.03.2013	<b>807</b>	742	65	<b>339</b>	314	25	<b>264</b>	240	24	<b>204</b>	188	16
03.09.2014	<b>902</b>	822	80	<b>407</b>	371	36	<b>273</b>	252	21	<b>222</b>	199	23
02.09.2015	<b>864</b>	784	80	<b>371</b>	340	31	<b>251</b>	224	27	<b>242</b>	220	22
07.09.2016	<b>904</b>	825	79	<b>394</b>	361	34	<b>242</b>	222	20	<b>268</b>	242	26

## 7.2.3 Mesures selon l'art. 64 CP (internement)

Nombre de personnes internées selon l'art. 64 au 7 septembre<sup>15</sup>

	CH			CHNO-C			CHO			Concordat latin		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
01.03.2013	...			...			...			...		
03.09.2014	<b>137</b>	134	3	<b>52</b>	50	2	<b>45</b>	45	0	<b>40</b>	39	1
02.09.2015	<b>131</b>	129	2	<b>51</b>	50	1	<b>45</b>	45	0	<b>35</b>	34	1
07.09.2016	<b>132</b>	131	1	<b>47</b>	47	0	<b>48</b>	48	0	<b>38</b>	37	1

<sup>15</sup> À la date de référence, une personne était condamnée à l'internement à vie selon l'art. 64 al. 1bis CP suivant jugement entré en force.

## 7.3 Besoins au 7 septembre 2016

### 7.3.1 Exécution des peines

Pour le relevé des besoins dans l'exécution des peines, c'est le nombre de personnes figurant sur des listes d'attente qui a été demandé. Ces indications ont été définies comme correspondant aux besoins en places.

#### *Exécution en milieu ouvert*

##### **Suisse**

<b>Nombre de personnes détenues dans une prison figurant le 7 septembre 2016 sur des listes d'attente pour des établissements concordataires</b>			
	Hommes	Femmes	Total
Liste d'attente pour exécution en milieu ouvert	158	8	166

##### **CHNO-C**

<b>Nombre de personnes détenues dans une prison figurant le 7 septembre 2016 sur des listes d'attente pour des établissements concordataires</b>			
	Hommes	Femmes	Total
Liste d'attente pour exécution en milieu ouvert	15	2	7

##### **CHO**

<b>Nombre de personnes détenues dans une prison figurant le 7 septembre 2016 sur des listes d'attente pour des établissements concordataires</b>			
	Hommes	Femmes	Total
Liste d'attente pour exécution en milieu ouvert	3	0	3

##### **Concordat latin**

<b>Nombre de personnes détenues dans une prison figurant le 7 septembre 2016 sur des listes d'attente pour des établissements concordataires</b>			
	Hommes	Femmes	Total
Liste d'attente pour exécution en milieu ouvert	140	6	146

### *Exécution en milieu fermé*

#### **Suisse**

<b>Nombre de personnes détenues dans une prison figurant le 7 septembre 2016 sur des listes d'attente pour des établissements concordataires</b>			
	Hommes	Femmes	Total
Liste d'attente exécution en milieu fermé	595	16	611

#### **CHNO-C**

<b>Nombre de personnes détenues dans une prison figurant le 7 septembre 2016 sur des listes d'attente pour des établissements concordataires</b>			
	Hommes	Femmes	Total
Liste d'attente exécution en milieu fermé	110	3	113

#### **CHO**

<b>Nombre de personnes détenues dans une prison figurant le 7 septembre 2016 sur des listes d'attente pour des établissements concordataires</b>			
	Hommes	Femmes	Total
Liste d'attente exécution en milieu fermé	38	1	39

#### **Concordat latin**



<b>Nombre de personnes détenues dans une prison figurant le 7 septembre 2016 sur des listes d'attente pour des établissements concordataires</b>			
	Hommes	Femmes	Total
Liste d'attente exécution en milieu fermé	447	12	459

### 7.3.2 Exécution des mesures selon l'art. 59 CP

Les données qui figurent dans les tableaux qui suivent sont exclusivement quantitatives. Comme déjà mentionné au début du présent rapport, les données qualitatives (besoin en places dans l'exécution des sanctions ou dans des cliniques forensiques) sont représentées dans un rapport complémentaire.

Suisse

<b>Liste d'attente pour l'exécution d'une mesure avec trouble psychique [art. 59 CP]</b>			
<b>Nombre de personnes en attente d'un placement</b>	Hommes	Femmes	Total
dans une <b>clinique psychiatrique sans</b> section forensique spécialisée	2	1	3
dans une <b>clinique psychiatrique</b> dans la <b>section forensique spécialisée</b>	11	2	13
dans un <b>établissement pénitentiaire fermé (EP) avec</b> offre forensique spécialisée	21	2	23
dans un <b>établissement pénitentiaire fermé (EP) sans</b> offre forensique spécialisée (selon art. 59 al. 3 CP)	12	0	9
dans un <b>établissement d'exécution des mesures ouvert</b>	9	0	9
dans un <b>établissement d'exécution des peines ouvert</b>	0	0	0
dans un <b>autre type d'institution</b> (foyer d'habitation, travail externe, logement externe, foyer, etc.)	14	0	14
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>5</b>	<b>74</b>

**CHNO-C**

Liste d'attente pour l'exécution d'une mesure avec trouble psychique [art. 59 CP]			
Nombre de personnes en attente d'un placement	Hommes	Femmes	Total
dans une <b>clinique psychiatrique sans</b> section forensique spécialisée	0	0	0
dans une clinique psychiatrique dans la section forensique spécialisée	9	1	10
dans un <b>établissement pénitentiaire fermé (EP) avec</b> offre forensique spécialisée	1	0	1
dans un <b>établissement pénitentiaire fermé (EP) sans</b> offre forensique spécialisée (selon art. 59 al. 3 CP)	8	0	8
dans un <b>établissement d'exécution des mesures ouvert</b>	5	0	5
dans un établissement d'exécution des peines ouvert	0	0	0
dans un <b>autre type d'institution</b> (foyer d'habitation, travail externe, logement externe, foyer, etc.)	3	0	3
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>27</b>

**CHO**

Liste d'attente pour l'exécution d'une mesure avec trouble psychique [art. 59 CP]			
Nombre de personnes en attente d'un placement	Hommes	Femmes	Total
dans une <b>clinique psychiatrique sans</b> section forensique spécialisée	1	1	2
dans une <b>clinique psychiatrique</b> dans la <b>section forensique spécialisée</b>	2	1	3
dans un <b>établissement pénitentiaire fermé (EP) avec</b> offre forensique spécialisée	2	0	2
dans un <b>établissement pénitentiaire fermé (EP) sans</b> offre forensique spécialisée (selon art. 59 al. 3 CP)	3	0	3
dans un <b>établissement d'exécution des mesures ouvert</b>	0	0	0
dans un <b>établissement d'exécution des peines ouvert</b>	0	0	0
dans un <b>autre type d'institution</b> (foyer d'habitation, travail externe, logement externe, foyer, etc.)	1	0	1
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>11</b>

## Concordat latin

Liste d'attente pour l'exécution d'une mesure avec trouble psychique [art. 59 CP]			
Nombre de personnes en attente d'un placement	Hommes	Femmes	Total
dans une <b>clinique psychiatrique sans</b> section forensique spécialisée	1	0	1
dans une <b>clinique psychiatrique</b> dans la <b>section forensique spécialisée</b>	0	0	0
dans un <b>établissement pénitentiaire fermé (EP) avec</b> offre forensique spécialisée	18	2	20
dans un <b>établissement pénitentiaire fermé (EP) sans</b> offre forensique spécialisée (selon art. 59 al. 3 CP)	1	0	1
dans un <b>établissement d'exécution des mesures ouvert</b>	4	0	4
dans un <b>établissement d'exécution des peines ouvert</b>	0	0	0
dans un <b>autre type d'institution</b> (foyer d'habitation, travail externe, logement externe, foyer, etc.)	10	0	10
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>2</b>	<b>36</b>

### 7.3.3 Exécution des mesures selon l'art. 64 CP (internement)

Suisse

Liste d'attente pour l'exécution des mesures avec un trouble psychique [art. 64 CP]			
Nombre de personnes en attente d'un placement	Hommes	Femmes	Total
dans un établissement d'exécution des mesures en milieu ouvert	0	0	0
dans un établissement d'exécution des mesures en milieu fermé	5	0	5
dans un établissement pénitentiaire fermé	3	0	3
dans une autre forme de placement (établissement ouvert, foyers d'habitation, TLEX, etc.)	0	0	0

**CHNO-C**

<b>Liste d'attente pour l'exécution des mesures avec un trouble psychique [art. 64 CP]</b>			
<b>Nombre de personnes en attente d'un placement</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
dans un établissement d'exécution des mesures en milieu ouvert	0	0	0
dans un établissement d'exécution des mesures en milieu fermé	1	0	1
dans un établissement pénitentiaire fermé	0	0	0
dans une autre forme de placement (établissement ouvert, foyers d'habitation, TLEX, etc.)	0	0	0

**CHO**

<b>Liste d'attente pour l'exécution des mesures avec un trouble psychique [art. 64 CP]</b>			
<b>Nombre de personnes en attente d'un placement</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
dans un établissement d'exécution des mesures en milieu ouvert	0	0	0
dans un établissement d'exécution des mesures en milieu fermé	0	0	0
dans un établissement pénitentiaire fermé	0	0	0
dans une autre forme de placement (établissement ouvert, foyers d'habitation, TLEX, etc.)	0	0	0

**Concordat latin**

<b>Liste d'attente pour l'exécution des mesures avec un trouble psychique [art. 64 CP]</b>			
<b>Nombre de personnes en attente d'un placement</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
dans un établissement d'exécution des mesures en milieu ouvert	0	0	0
dans un établissement d'exécution des mesures en milieu fermé	4	0	4
dans un établissement pénitentiaire fermé	3	0	3
dans une autre forme de placement (établissement ouvert, foyers d'habitation, TLEX, etc.)	0	0	0

## 7.4 Planifications et projets

### 7.4.1 CHNO-C

Établissement d'exécution Type	Approbation crédit (année)	Achèvement planifié	Places planifiées	Places planifiées selon forme d'exécution											Remarques	
				EPm <sub>f</sub>	EPm <sub>o</sub>	EMm <sub>f</sub>	EMm <sub>o</sub>	DP/CouP/SD	TLEX	IVM	excl. DA	excl. Femmes	CPF <sub>f</sub>	CPF <sub>o</sub>		
EP Lenzbourg	2010	Mi-2016	30	30												Nouveau après assainissement Total 224
EP Lenzbourg, prison centrale	2015	env. août 2017	60					60								
Etablissements Hindelbank			23									23				
Bässlergut		2019	40					40								
Grosshof	2014	2017	30					30								
Prisons concordataires détention admin.		2020	170									170				Décision déf. manque, encore en suspens

**Fermetures prévues** d'établissement d'exécution ou de places d'exécutions de sanctions

Canton	Établissement d'exécution	Fermeture prévue	Places	Places selon forme d'exécution											Remarques	
				EPmf	EPmo	EMmf	EMmo	DP/CouP/SD	TLEX	IVM	excl. DA	excl. Femmes	CPF f.	CPF o.		
AG	Prisons	dès août 2017	13					13								
AG	Prisons	Fin 2015	8					8								
BS	Bässlergut places temporaires DA	2019	43					43								

**7.4.2 CHO**

Établissement d'exécution Type	Approbation crédit (année)	Achèvement planifié	Places planifiées	Places planifiées selon forme d'exécution											Remarques	
				EPmf	EPmo	EMmf	EMmo	DP/CouP/SD	TLEX	IVM	excl. DA	excl. Femmes	CPF f.	CPF o.		
EP Realta nuovo	2015	2019	162	120		20		20					2			
EP Gmünden			5		5											
EP Bachtel ZH		2019	52		52											
Centre de police et de justice (PJZ) ZH		2020	288					288								

Établissement d'exécution Type	Approbation crédit (année)	Achèvement planifié	Places planifiées	Places planifiées selon forme d'exécution										Remarques		
				EPm f	EPm o	EMm f	EMm o	DP/CouP/SD	TLEX	IVM	excl. DA	excl. Femmes	CPF f.		CPF o.	
Prison Winterthur		2021	32					32								Agrandissement à raison de 32 pl (->total 80 Pl.)
Clinique Rheinau		2018	39											39		
PR Altstätten		2020	126					74				52				Agrandissement à raison de 81 pl. (après achèvement, fermeture de 4 pt. prisons avec 19 pl. pour DP/CouP et 20 pl. pour DA)
Centre de sécurité / Prison cantonale SH		2023	55													Majoritairement DP/CouP/SD, mais pas encore définitif. Retard dans l'approbation des crédits
Établissement d'exécution des sanctions GL																État du projet : analyse des besoins pour un établissement concordataire plus important, formes d'exécution après disponibilité de l'analyse des besoins.

**Fermetures prévues** d'établissement d'exécution ou de places d'exécutions de sanctions

Canton	Établissement d'exécution	Fermeture prévue	Places	Places selon forme d'exécution											Remarques
				EPmf	EPmo	EMmf	EMmo	DP/CouP/SD	TLEX	IVM	excl. DA	excl. Femmes	CPF f.	CPF o.	
GR	EP Sennhof	2018	57	32				5			20				
ZH	Prison de la police	2018	141					141							
ZH	Prison Zurich	2022	68					68							Réduction pour cause d'assainissement complet
ZH	EP Bachtel	2019	22		22										Fermeture pavillon après construction nouvelle
ZH	EP Pöschwies	2020	26	26											Suppression complète occupation double agrandissement
SH	Prison cantonale	2023	39					36				3			Fermeture seulement si la nouvelle prison est construite



### 7.4.3 Concordat latin

Établissement d'exécution Type	Ap- proba- tion crédit (an- née)	Achève- ment pla- nifié	Places plani- fiées	Places planifiées selon forme d'exécution											Remarques
				<i>EPm</i> <i>f</i>	<i>EPm</i> <i>o</i>	<i>EMm</i> <i>f</i>	<i>EMm</i> <i>o</i>	<i>DP/C</i> <i>ouP/S</i> <i>D</i>	TLEX	IVM	<i>excl.</i> <i>DA</i>	<i>excl.</i> Femmes	<i>CPF</i> <i>f.</i>	<i>CPF</i> <i>o.</i>	
Brenaz GE		2017	100									100			Réaffectation à la détention admi- nistrative
Les Dardelles GE		2017	450	450											
SARA PSI GE		2021	50									50			
Bellechasse FR			40	40											Ce sont 60 places EMmo qui étaient prévues. Pour l'instant, pas de réalisa- tion.
Bellevue NE		2016	27	27											
Bois-Mermet nou- veau VD		2025	410	100				310							100 places exis- tantes + 300 nouvelles
Nouvelle Colonie ouverte VD		2019	80	80											

**Fermetures prévues** d'établissement d'exécution ou de places d'exécutions de sanctions

<b>Canton</b>	<b>Établissement d'exécution</b>	<b>Fermeture prévue</b>	<b>Places</b>	<b>Places selon forme d'exécution</b>											<b>Remarques</b>
				<i>EPmf</i>	<i>EPmo</i>	<i>EMmf</i>	<i>EMmo</i>	<i>DP/CouP/SD</i>	TLEX	IVM	<i>excl. DA</i>	<i>excl. Femmes</i>	<i>CPF f.</i>	<i>CPF o.</i>	
GE	Favra	2017	30									30			
GE	Villars	2017	30	30											
GE	Frambois	2017	20									20			